PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,

tenue le 25 avril 2023 à 16 h, au bureau syndical.

PRÉSENCES :

Beauchemin Jean-François
Bouthillier Myriam
Brossoit Kathleen
Brunet Émilie
Chevrier Geneviève
Corriveau Marie-Ève
Ferland Alexandre
Fuller Brigitte
Gabriele Karine
Gariépy Isabelle
Gaudreau Mélanie
Lagacé Lise
Lapierre Louise
Lapointe Amélie
Lapointe Katia
Latreille Guylaine
Lavoie Nadine
Leduc Marie-Claude
Lefebvre Véronique
Lévesque Claude-Marie
Malouin Claudine
Meloche Mélanie
Ménard Julie
Nolin Marie-Claude
Roy Mélissa

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MARS 2023 ET SUIVIS 1
3. NÉGOCIATION NATIONALE 2
4. PROCESSUS D'AFFECTATION ET DE MUTATION 3
5. POLITIQUE DE DÉPENSES DU SERV 3
6. TENTATIVE DE RENÉGOCIER LOCALEMENT LE CHAPITRE DE LA SUPPLÉANCE 4
7. CONSULTATION – PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2023-2027 4
8. SÉANCE D'INFORMATION POUR LES ENSEIGNANTS À STATUT PRÉCAIRE – 14 JUIN 2023 5
9. JOURNÉES DE MALADIE – FIN DE CARRIÈRE 5
10. QUESTIONS DIVERSES 5

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Marie-Claude Nolin,
Appuyé par Geneviève Chevrier :

A2223-CD-DEC-27 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour en apportant la modification suivante : modifier le libellé du point 8 en remplaçant « jeunes » par « enseignants à statut précaire ».

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MARS 2023 ET SUIVIS

Proposé par Brigitte Fuller,
Appuyé par Émilie Brunet :

A2223-CD-DEC-28 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 27 mars 2023 tel que présenté.

Suivis :

2.1 Soirée dans le cadre de la relève syndicale
Un peu plus de vingt (20) membres ont participé à l'activité dans le cadre de la *Semaine de la relève syndicale*. Malgré le peu d'inscriptions, l'activité a plu aux membres présents.

3. NÉGOCIATION NATIONALE

3.1 Rapport de table

La présidente fait un rapport de table sur la négociation nationale. Présentement, les négociations n'avancent pas : le nouveau dépôt patronal contient uniquement des précisions de certains éléments de son dépôt initial. La négociation s'annonce laborieuse et longue. Le gouvernement a été habitué à gérer la province seul durant la pandémie : il semble suivre cette tangente au détriment des employés de l'état.

À la suite de questionnements, la présidente précise que nous ne pouvons pas faire la grève immédiatement. Le processus de négociation suit son cours et le syndicat est tenu de le respecter.

L'Info-négo d'avril 2023 est disponible et sera publiée sur notre site Internet et sur les médias sociaux.

3.2 Actions de mobilisation

Tous les mardis, les membres doivent porter le brassard jaune « On est là » et tous les jeudis, c'est le foulard tubulaire du Front commun qui doit être porté.

Le 10 juin prochain, la FSE organise un évènement d'envergure réunissant environ 10 000 enseignantes et enseignants dans les rues de Québec. La marche, qui partira du Musée national des beaux-arts du Québec, se rendra devant l'Assemblée nationale près de la fontaine de Tourny. À cet endroit, une grande scène attendra les manifestantes et manifestants. Les milliers de marcheurs seront accueillis sur le site par un groupe de musique qui offrira une prestation en direct sur scène. La prestation musicale sera suivie par un spectacle d'humour d'une vingtaine de minutes offert par un artiste apprécié des enseignantes et enseignants. Suivront ensuite les discours des représentantes et représentants syndicaux présents. Les enseignantes et enseignants qui le souhaitent pourront aussi participer à une séance de correction collective. Un grand chapiteau (avec tables et chaises) sera aménagé sur le site.

Pour se rendre dans la capitale, le SERV a réservé trois (3) autobus voyageurs. Un repas et des rafraichissements sont inclus pour toutes et tous : les inscriptions se feront sur la feuille à cet effet et elle devra être retournée avant le 8 juin 2023 à claudine@servaudreuil.net.

Les personnes conjointes et les enfants des membres sont invités à participer à la manifestation.

Proposé par Geneviève Chevrier,
Appuyé par Karine Gabriele :

A2223-CD-DEC-29 **Il est résolu à l'unanimité** que l'école ayant le plus haut taux de participation à la manifestation du 10 juin 2023 reçoive un prix de participation.

Amendement
Proposé par Nadine Lavoie,
Appuyé par Marie-Claude Nolin :

A2223-CD-DEC-30 **Il est résolu à l'unanimité** d'ajouter à la proposition Chevrier « au prorata des enseignants » après « ayant le plus haut taux de participation ».

3.3 Prochaine assemblée générale

Le 31 mai prochain, aux salles 2 et 3 du Centre Multisports à Vaudreuil-Dorion, le syndicat tiendra sa deuxième assemblée générale de l'année scolaire. Les sujets principaux abordés lors de cette assemblée sont la négociation nationale et l'action mobilisation.
Un service de garde sera disponible durant l'assemblée générale seulement. Lors de l'inscription via FORMS, les membres qui désirent bénéficier du service de garde pour leurs enfants devront l'indiquer à l'endroit désigné.
Les personnes déléguées sont invitées à trouver une adolescente ou un adolescent intéressé à s'occuper des enfants et communiquer avec Claudine.
Un repas chaud sera servi à la suite de l'assemblée. Pour assurer le nombre de places et de repas, il est demandé de s'inscrire avant le 24 mai 2023.

Les inscriptions sont obligatoires en cliquant sur le lien suivant :
https://forms.office.com/r/yqceYHLj2z.

4. PROCESSUS D'AFFECTATION ET DE MUTATION

La présidente explique une partie des clauses du chapitre 5-3.17 de l'Entente locale concernant les processus d'affectation et de mutation.
Le 17 mai 2023, la séance de mutations par TEAMS est annoncée à 15 h 30 sur la note de service du 17 février. Le syndicat fera des représentations au centre à cet effet puisque l'heure de début de la séance ne permettra pas aux enseignantes et aux enseignants de revenir à leur domicile pour participer à la séance de mutation.
De plus, le syndicat réitèrera au centre les recommandations qu'il lui avait nommées en juin 2022 à la suite de la séance de mutations.

5. POLITIQUE DE DÉPENSES DU SERV

Proposé par Amélie Lapointe,
Appuyé par Marie-Claude Nolin :

A2223-CD-DEC-31 **Il est résolu à l'unanimité** d'ajouter à la politique de remboursement des dépenses la section 4.4. qui se lit comme suit :

« 4,4 RELÈVE SYNDICALE/STAGIAIRE
Dans le but de faire vivre des assemblées des personnes déléguées aux stagiaires, une personne déléguée peut amener sa ou son stagiaire pour assister et pour participer à une assemblée des personnes déléguées. Cette ou ce stagiaire a droit de participer aux assemblées des personnes déléguées accompagnées de son maitre associé tout au long de son stage. Pour une assemblée des personnes déléguées tenue après les heures de travail, la ou le stagiaire a droit à un remboursement du kilométrage réellement encouru et le remboursement du souper. »

6. TENTATIVE DE RENÉGOCIER LOCALEMENT LE CHAPITRE DE LA SUPPLÉANCE

Le syndicat maintient sa position que la présence d'une enseignante ou d'un enseignant dans l'école pour participer à une rencontre CAP ou une formation ne constitue pas une urgence et le dépannage obligatoire pour assurer une présence dans la classe de cette enseignante ou cet enseignant ne devrait pas être utilisé.

Durant la négociation, le centre prétendait qu'il puisse utiliser les employés de soutien pour les mettre dans les classes afin que les enseignantes et les enseignants participent notamment à une formation. Le syndicat a rappelé au centre la séquence à respecter à la clause 8-7.11. Le SERV n'a pu inclure le personnel de soutien dans la séquence de remplacement. La négociation n'a pas abouti et elle a pris fin.

Entretemps, le SERV avait déposé une plainte au Tribunal administratif du travail (TAT), car deux employés de soutien avaient déposé des griefs puisque le centre ne rémunérait pas les employés de soutien qui faisaient de la suppléance au taux de suppléance. Une entente est intervenue avant l'audition. Depuis le 11 avril 2023, les employés de soutien qui suppléent dans les classes sont maintenant rémunérés au taux de suppléance.

À la suite de certains commentaires, le syndicat rappelle qu'il faut déclarer dans le système CAR toutes les minutes inscrites à l'horaire : ainsi, l'horaire-maitre correspond à l'horaire déclaré dans le système CAR qui ne contient pas les accueil et déplacement, met la sécurité des élèves en jeu et fait en sorte que les suppléants font du travail sans être rémunérés.

7. CONSULTATION – PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2023-2027

Tout comme la dernière fois, le syndicat consulte les enseignantes et les enseignants qu'il représente pour le plan d'engagement vers la réussite 2023-2027.

Le syndicat a été consulté une première fois en décembre dernier pour la planification du *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027* (PEVR). Le centre est maintenant rendu à l'étape de l'adoption de celui-ci.

Dans l'élaboration du PEVR, le comité d'engagement pour la réussite des élèves doit consulter le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel de même que les comités d'élèves.

Ainsi, nous vous invitons à faire la lecture du *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027* et à faire part au syndicat de vos commentaires en cliquant sur le lien FORMS suivant : https://forms.office.com/r/P53uMgpeJE

Par la suite, les commentaires seront compilés par le SERV et seront acheminés au CSSTL. Celui-ci procèdera à la rédaction finale du PEVR en vue de son adoption au conseil d'administration du 27 juin 2023.

Au terme du processus, le *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027* sera diffusé et mené vers sa réalisation grâce à la participation de tous les acteurs du milieu éducatif, notamment ceux des écoles, des centres et des services. Il est donc important que vous fassiez part de vos commentaires.

Un courriel suivra afin que les personnes déléguées transmettent l'information et le document aux membres de leur école. Il est demandé de compléter la consultation au plus tard le 10 mai 2022.

8. SÉANCE D'INFORMATION POUR LES ENSEIGNANTS À STATUT PRÉCAIRE – 14 JUIN 2023

Le mercredi 14 juin prochain, de 16 h à 18 h, le syndicat offrira une formation aux enseignants à statut précaire. Les sujets abordés seront la liste de priorité, l'assurance-emploi et les assurances collectives.

L'affiche promotionnelle sera révisée pour y ajouter « Bière et pizza » et le sujet « Assurances collectives ». Les personnes déléguées ayant la version papier en main sont invitées à ajouter ces informations directement sur leur affiche, réduisant ainsi l'impression sur papier.

9. JOURNÉES DE MALADIE – FIN DE CARRIÈRE

En fin de carrière, il est possible de transférer le montant des journées de maladies monnayables en allocation de retraite (REER). Tous les détails sont expliqués dans le document A2223-CD-37.

10. QUESTIONS DIVERSES

a) **Firme Aux Trois sources** : la note de service a été envoyée le 22 mars 2023.

b) **Vêtements promotionnels SERV** : une personne déléguée suggère qu'il soit possible d'acheter des vêtements à l'effigie du syndicat pour favoriser son sentiment d'appartenance au syndicat.

c) **Responsable SST** : la personne engagée au poste de responsable en santé et sécurité du travail est Anne-Valérie Savage.

Levée de l'assemblée à 17 h 55

Véronique Lefebvre
Présidente

Amélie Lapointe
Vice-présidente au secrétariat